

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 26 Septembre 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 288/2017	L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD. Date de convocation : 20 septembre 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD. Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ. Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX. M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : Décision modificative – N°5 –Budget PRINCIPAL

M. Jean-Yves Mâchard, Vice-Président chargé des finances indique que suite à la dissolution du SIVOM Usse et Fornant et dans le cadre de la prise de compétence Développement économique, la Communauté de Communes Usse et Rhône devient gestionnaire de la « zone des Bonnets » implantée sur la commune de Musièges.

Or un prêt avait été contracté par le SIVOM Usse et Fornant auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de Seyssel pour des travaux d'extension et de renforcement de réseaux. Il reste une annuité à payer, laquelle n'était pas connue au moment du vote du budget primitif. Il faut donc prévoir les crédits pour faire face à cette dépense.

Virement de crédits	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 16 Cpte 168751 remboursement du capital		138.70
CHAPITRE 23 cpte 2313 constructions	138.70	
TOTAL Investissement	138.70	138.70
FONCTIONNEMENT :		
CHAPITRE 66 Cpte 66111rembour intérêts		6.66
CHAPITRE 022 Cpte 022 dépenses imprévues	6.66	
TOTAL de fonctionnement	6.66	6.66

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président

- **APPROUVE** la proposition DM n°5 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20170926-288_2017-DE

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents